

9202 - Ecoulement de gouttes de sang après le bain de fin de menstruation

La question

Question : Après le bain de fin de menstruation, j'ai eu la surprise de constater l'écoulement de gouttes de sang. Est-ce que je dois reprendre le bain dans ce cas ? Eclairez-moi. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

La réponse détaillée

Le sang jaunâtre ou noirâtre que vous décelez après la fin de votre cycle menstruel ne doit pas être tenu en considération. Jeûnez et priez compte tenu du hadith d'Oum Atiyya (P.A.a) qui dit : **« Nous ne tenions aucun compte du sang jaunâtre et noirâtre constaté après la propreté. »** (rapporté par Boukhari, 1/426). Ceci est valable après la fin du cycle menstruel. Car si le sang en question accompagne la menstruation, il en fait partie. Si votre cycle durait habituellement 7 jours, par exemple, et s'interrompt une fois au 5^e jour et que par la suite apparaît le sang jaunâtre et noirâtre, ce serait une suite du cycle, et l'intéressée doit s'abstenir de prier et de jeûner.

Quant à ce que vous avez mentionné, s'il se répète chaque mois, vous devez prendre un bain quand les écoulements auront cessé et que vous vous serez senti propre. S'il n'y a que quelques gouttes qui ne se répètent que rarement et qui revêtent un aspect jaunâtre ou noirâtre, on ne doit pas en tenir compte, et il n'est pas nécessaire de se laver. L'existence de ces gouttes est sans effet. Prenez un bain dès que vous vous saurez propre. Allah le sait mieux.